



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N° 41

25 avril 2024

- SOMMAIRE -

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ

Arrêté n° 2024- 971 du 24 avril 2024 portant nomination d'un agent comptable intérimaire du Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) de Meuse.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969

Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ

pref-raa@meuse.gouv.fr – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :

www.meuse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Arrêté n° 2024- 971 du 24 avril 2024
portant nomination d'un agent comptable intérimaire du
Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) de Meuse**

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1206 du 29 mai 2019 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de coopération sociale et médico-sociale de Meuse,

Vu la circulaire du 22 mai 2023 précisant les modalités d'application du décret 2023- du 18 janvier 2023 portant modification du cadre budgétaire et comptable de certains GCS et GCSMS,

Sur proposition du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse, approuvée par le Secrétaire Général et l'Administratrice du GCSMS Meuse,

Par nécessités de service,

ARRETE


Article 1^{er} : Mme Marie-Hélène STEIN, Inspectrice des Finances Publiques, est désignée pour assurer les fonctions d'agent comptable par intérim du GCSMS Meuse.

Mme Eliane PROTIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, actuel agent comptable, est déchargée de cette fonction à compter de cette même date pour une durée indéterminée.

Article 2 : La date d'installation dans ses nouvelles fonctions est fixée au 15 avril 2024. La période d'intérim prendra fin à la nomination de l'agent titulaire.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Christian ROBBE-GRILLET

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.